Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
Présents :	16
Votants :	20

OBJET :

N°DCM2024-77

Admissions en non-valeur

L'an deux mille vingt-quatre -----
le douze décembre à dix-huit heure trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Anne-Dominique VAUDEY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Jocelyne BURNIER, Valérie CHAUVIGNÉ, Laure CHESSEL-BUTTAY, Arnaud BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valentin VAUDEY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année, le Service de Gestion Comptable (S.G.C) de Bonneville a adressé un état des créances irrécouvrables qu'il présente en non-valeur pour un montant de 508.12 €.
Il s'agit de créances pour lesquelles les relances et poursuites entreprises n'ont pas permis de solder la dette.
Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ces admissions en non-valeur, le but étant de purger la comptabilité de ces créances douteuses sans espoir de recouvrement.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur des créances détaillées dans le tableau joint pour un montant de 508,12 € ;
- Autorise le Maire à émettre le mandat correspondant au compte 6541.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Valentin VAUDEY

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 19/12/24

Publié le : 19/12/24

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)